MRC DE ROUSSILLON

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON.

Jeudi, le 11 juin 2020 à 16 h 25.

MRC de Roussillon
À huis clos par visioconférence. Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence et un enregistrement vidéo sera diffusé sur le site Internet de la MRC.

Présents, les conseillers de comté :

BATES, Jocelyne - Mairesse de Sainte-Catherine
BEAULAC, Johanne - Mairesse de Saint-Philippe
BOYER, Jean-Claude - Maire de Saint-Constant
LETHAM, Walter - Maire de Léry
MICHAUD, Lise - Mairesse de Mercier
OUELLETTE, Christian - Maire de Delson et préfet
PAYANT, Sylvain - Maire de Saint-Isidore
ROUTHIER, Pierre-Paul - Maire de Châteauguay et préfet suppléant
SERRES, Donat - Maire de La Prairie

Absents, les conseillers de comté :

DYOTTE, Normand - Maire de Candiac
POISSANT, Lise - Mairesse de Saint-Mathieu

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de monsieur Christian Ouellette, Maire de Delson et préfet.

Le Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Marcoux et la Directrice services administratifs et financiers / Secrétaire-trésorière adjointe, madame Colette Tessier, sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

En vertu de l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 et dans le but de respecter les directives émises pour la santé publique par les autorités compétentes, la séance extraordinaire est tenue à huis clos et les élus participent par visioconférence.

Le préfet, monsieur Christian Ouellette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté. De plus, les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire conformément à l'article 153 et suivants du *Code municipal du Québec*.

2020-06-141

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, madame Jocelyne Bates
Appuyé par, monsieur Donat Serres

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé lors de la convocation:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. VÉRIFICATION DU QUORUM
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2020
5. DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INFRASTRUCTURE DESTINÉ À OFFRIR UN SERVICE D'INTERNET HAUTE-VITESSE ET DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES
6. FUSION DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC (IQ) - IMPACTS POUR LA MONTÉRÉGIE – DEMANDE DE REPORT DE LA MISE EN OEUVRE DE LA FUSION
7. PROGRAMME AIDE AUX ENTREPRISES
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE SÉANCE

Adopté.

2020-06-142

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2020

Il est proposé par, monsieur Pierre-Paul Routhier
Appuyé par, madame Johanne Beaulac

D'adopter le procès-verbal de la séance du 29 avril 2020 qui s'est tenue à huis clos en raison de la situation en lien avec la COVID-19.

Adopté.

2020-06-143

5. DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INFRASTRUCTURE DESTINÉ À OFFRIR UN SERVICE D'INTERNET HAUTE-VITESSE ET DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES

ATTENDU qu'en 2009, 46,7 % des ménages de la MRC de Roussillon étaient connectés à l'internet à une vitesse d'au moins 2 Mb/s;

ATTENDU qu'en 2018, une l'analyse préliminaire réalisée dans le cadre de la révision du PDZA de la MRC de Roussillon fait ressortir que quelque 404 domiciles n'ont pas accès à internet par la fibre optique dans le secteur agricole;

ATTENDU que la MRC de Roussillon a réalisé plusieurs interventions afin de sensibiliser les députés fédéraux, les députés provinciaux, les ministres et le Conseil de la radiodiffusion et de télécommunication canadiennes (CRTC) aux problématiques du territoire de la MRC;

ATTENDU que la MRC de Roussillon a planifié et travaillé avec plusieurs fournisseurs la réalisation d'un projet pour améliorer la desserte en Internet haute vitesse sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a procédé, en mai 2020, à l'annonce des résultats de l'appel de projets Régions Branchées du programme Québec Haut Débit qui permettra aux citoyens, entreprises et organismes des différents territoires du Québec d'avoir un accès de qualité à un service d'internet haut débit fiable à un prix comparable à celui offert en zone urbaine;

ATTENDU que la MRC de Roussillon est l'une des régions, qui bénéficiera d'une partie du fonds totalisant 100 M$;

ATTENDU le soutien et l'implication du député de La Praire à la Chambre de commune; monsieur Alain Therrien et du député de La Prairie à l'Assemblée nationale; monsieur Christiane Dubé;

Il est proposé par, madame Jocelyne Bates

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon souligne le soutien et l'implication du député de La Praire à la Chambre de commune; monsieur Alain Therrien et du député de La Prairie à l'Assemblée nationale; monsieur Christiane Dubé d'un accès de qualité à un service d'internet haut débit fiable aux citoyens, entreprises et organismes de la MRC.

Adopté.

2020-06-144

6. FUSION DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC (IQ) - IMPACTS POUR LA MONTÉRÉGIE – DEMANDE DE REPORT DE LA MISE EN OEUVRE DE LA FUSION

ATTENDU QUE la Loi 27 concernant l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation vise la transformation du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et d'Investissement Québec (IQ);

ATTENDU QUE la Loi 27 a pour but de renforcer le rôle de chacune des organisations, à savoir :

- le MEI dans l'établissement des grandes orientations économiques et stratégiques du gouvernement;
- IQ comme maître d'œuvre de l'exécution de ces orientations et porte d'entrée des entreprises du Québec;

ATTENDU QUE les directions régionales du MEI et d'IQ seront fusionnées, et que le MEI sera présent dans les régions du Québec, sous 6 regroupements régionaux;

ATTENDU QUE selon la Loi 27, la Montérégie fera dorénavant partie d'un regroupement régional formé de la Montérégie (sauf agglomération Longueuil), de l'Estrie, du Centre-du-Québec et dont les bureaux sont situés à Victoriaville;

ATTENDU QUE les entreprises de la Montérégie ont actuellement recours à un service de proximité, tant par le réseau des MRC et leurs mandataires que par les organismes et ministères desservant la Montérégie et ayant des bureaux de services en Montérégie;

ATTENDU QUE les professionnels des services de développement des MRC et de leurs mandataires, incluant l'agglomération de Longueuil, sont en communication fréquente avec le bureau du MEI en Montérégie pour le FLI régulier, le FLI - Aide d'urgence pour les PME, l'élaboration du plan stratégique de l'économie et de la main-d'œuvre, le projet de l'Espace régional d'accélération et de croissance de la Montérégie, le projet d'entente sectorielle en économie et main d'oeuvre, notamment;

ATTENDU QUE des projets montérégiens tels que les pôles logistiques et les zones industrialo-portuaires sont soutenus par la direction régionale du MEI de la Montérégie, qui connaît les spécificités et les avancements de tels projets;

ATTENDU QUE la Montérégie compte près de 1,6 M d'habitants, ce qui en fait, après l'île de Montréal, la deuxième région administrative en importance au Québec;

ATTENDU QUE la Montérégie possède le plus grand PIB au Québec, après l'île de Montréal;

ATTENDU QUE la Montérégie, considérant sa taille et son importance, doit posséder à elle seule une direction régionale du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

ATTENDU QUE la Ville de Longueuil fait partie intégrante de la Montérégie et que plusieurs affinités politiques et économiques se sont développées depuis les dernières années entre cette dernière et l'ensemble des MRC/CLD de la Montérégie;

ATTENDU QUE plusieurs MRC font partie, dont la MRC de Roussillon, en tout ou en partie, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU QU'IL est nécessaire de bien comprendre les mécanismes de développement et de concertation propre à la CMM;

ATTENDU QUE la Montérégie compte présentement sur des professionnels du MEI qui ont une connaissance approfondie des enjeux, des entreprises et du réseau d'intervenants;

ATTENDU QUE la crise sanitaire actuelle ajoute un défi majeur supplémentaire dans l'accompagnement des entreprises et la mise en œuvre d'importants projets montérégiens;

ATTENDU QUE le présent projet de loi viendra scinder le territoire de la Montérégie au niveau de la desserte de service et de collaboration avec le MEI;

Il est proposé par, monsieur Donat Serres

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE la MRC de Roussillon demande au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, de suspendre la mise en œuvre de la fusion du ministère de l'Économie et de l'Innovation et d'Investissement Québec pour la région de la Montérégie prévue le 18 juin 2020.

ET QUE la MRC de Roussillon demande au ministre de l'Économie et de l'Innovation de maintenir une direction régionale du MEI en Montérégie.

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Christian Dubé, député de La Prairie, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, président du Conseil du trésor et ministre responsable de la région de la Montérégie, à madame Danielle McCann, députée de Sanguinet et ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'à madame MarieChantal Chassé, députée de Châteauguay et présidente de la Commission des relations avec les citoyens.

Adopté.

2020-06-145

7. PROGRAMME AIDE AUX ENTREPRISES

ATTENDU QUE le 3 avril 2020, le gouvernement du Québec a annoncé une aide supplémentaire de cent cinquante millions de dollars (150 000 000 $) pour les entreprises qui sont affectées financièrement par la situation liée à la pandémie de la COVID 19 et qui ont des problèmes de liquidités;

ATTENDU QUE le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID 19) soutient, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises afin que celles-ci soient en mesure de maintenir, consolider ou relancer leurs activités;

ATTENDU QUE toutes les entreprises touchées sont admissibles à un prêt ou une garantie de prêt d'un montant maximal de 50 000 $ afin de pallier le manque de liquidités;

ATTENDU QUE pour réaliser ce mandat, le gouvernement a consenti un prêt au montant de 1 793 097 $, sans intérêt, à la MRC de Roussillon remboursable en entier en 2030;

ATTENDU QUE le comité d'investissement commun a évalué les analyses des dossiers recommandés et refusés;

Il est proposé par, madame Lise Michaud

ET résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE la MRC de Roussillon entérine la recommandation du comité d'investissement commun d'octroyer sept nouveaux prêts dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour un total de 275 000 $ selon le tableau présenté.

Adopté.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions est annoncée par le préfet.

2020-06-146

9. LEVÉE DE SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par, madame Jocelyne Bates
Appuyé par, monsieur Jean-Claude Boyer

DE lever l'assemblée.

Adopté.

(s) Christian Ouellette
_____
Christian Ouellette,
Maire de Delson et préfet.

(s) Colette Tessier
_____
Colette Tessier, OMA
Directrice services administratifs et financiers / Secrétaire-trésorière adjointe.